



Groupe communiste et citoyen du 20^e arrondissement

Conseil du 20^e d'arrondissement du 30 janvier 2025

Vœu relatif à la réduction des délais de renouvellement des titres de séjour à la préfecture de Paris et à leurs conséquences notamment en matière de santé mentale pour les personnes concernées

Déposé par Karine DUCHAUCHOI et les élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen

Considérant que l'accès au titre de séjour est un droit fondamental et une condition nécessaire à une vie digne et stable sur le territoire français, réglementé par le texte de loi du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) en France ;

Considérant les délais excessivement longs pour le renouvellement des titres de séjour à la préfecture de Paris, qui peuvent aller jusqu'à plusieurs mois ;

Considérant que les avocat.e.s, associations (CIMADE, GISTI, COMEDE), service social de proximité, médecins et psychiatres qui les accompagnent, nous alertent sur les conséquences délétères pour les personnes qu'engendre le non-renouvellement de leur titre ;

Considérant que ces délais impactent gravement la vie quotidienne des personnes concernées, renforçant une précarité économique et sociale, affectant l'ensemble de la famille notamment :

- La rupture de contrat de travail entraînant la précarisation financière des personnes, faute de carte de séjour valide.
- L'impossibilité de se maintenir dans leur logement social dû aux dettes de loyer impayés, faute de pouvoir fournir les documents nécessaires prouvant une régularité de séjour pouvant entraîner des expulsions locatives.
- La privation de certaines prestations sociales comme le RSA, les allocations familiales, l'AAH, en raison de l'absence de justificatifs administratifs requis.
- Un accès limité ou retardé aux soins de santé, notamment pour les traitements médico-psychologiques, aggravant les problèmes de santé préexistants.
- Une détérioration de la santé mentale due à l'incertitude prolongée, au stress chronique et à l'anxiété générées par la précarité administrative et économique.

Considérant que les professionnels sont contraints d'encourager les personnes à effectuer des captures d'écrans des sites des préfectures dans le but de prouver que la prise de rendez-vous est bien impossible et tenter ensuite d'obtenir gain de cause devant les tribunaux;

Considérant que les professionnels de la psychiatrie du 20^e, nous alertent sur l'extrême vulnérabilité des personnes dans l'attente de leur renouvellement ayant perdu leurs droits, entraînant ainsi de nombreuses hospitalisations pendant plusieurs mois alors que les services de psychiatrie font face à des suppressions de lits ;

Considérant que des acteurs du conseil local de santé mentale du 20^e, affirment que le non renouvellement des titres est une situation majeure de stress psycho-social mettant à mal la santé mentale des personnes concernées avec le risque de développer une maladie psychiatrique de type anxio-dépression induite par le contexte administratif ;

Considérant que cette situation contribue à une stigmatisation injuste des populations et nuit à la cohabitation harmonieuse dans nos quartiers ;

Considérant les demandes répétées des associations, syndicats et du Groupe Communiste et Citoyen pour une réforme profonde des procédures et une augmentation des moyens alloués aux services des préfectures afin d'assurer un traitement rapide et humain des demandes de titre de séjour ;

Considérant la dématérialisation des démarches, l'accès à du matériel pour les plus précaires, les familles monoparentales, les séniors et la connaissance des démarches à effectuées constituent des freins à l'accès aux droits et des délais supplémentaires ;

Considérant les délais imposés par l'Etat aux personnes pour renouveler leur titre (impérativement de 2 à 4 mois avant la date d'expiration), qui lui ne respecte pas les délais de renouvellement ;

Considérant que le Conseil d'État a rappelé dans sa décision N°435594 en date du 10 juin 2020 « *qu'une personne étrangère ne peut être placée dans cette situation - de confrontation à des tentatives répétées et vaines d'obtention d'une date de rendez-vous - au-delà d'un délai qui ne peut être supérieur à un mois* », allant même jusqu'à qualifier ce dysfonctionnement de « *faille qui n'est autre que celle de l'administration* » ;

Sur proposition de Karine DUCHAUCHOI, les élues et élus du groupe Communiste et Citoyens, le conseil du 20^e arrondissement émet le vœu que :

- **La Ville de Paris interpelle le Préfet de Police et le Ministère de l'Intérieur** afin d'exiger une augmentation des effectifs et des moyens matériels alloués aux services des titres de séjour pour réduire significativement les délais de traitement ;
- **La Mairie de Paris étudie le renforcement et l'extension des dispositifs auxquels elle participe** qui accompagnent les personnes confrontées à ces difficultés administratives ;
- **Le Conseil d'arrondissement exprime sa solidarité pleine et entière avec les personnes en attente de titre de séjour**, réaffirmant que les démarches administratives ne doivent pas être un obstacle à leur dignité et à leurs droits.